d'obtenir tous les renseignemens qui pourraient leur être utiles, jointe à la faculté qui est accordée à ceux-ci de présenter aux bureaux susmentionnés les ouvrages d'or et d'argent achetés par eux, pour être, *sans aucuns frais*, examinés relativement au contrôle; et ce, afin que d'un côté cette mesure serve à maintenir dans une confiance méritée les marchands et fabricans qui agissent de bonne foi, en même tems qu'elle offre aux personnes intéressées le moyen d'obtenir les assurances désirables, tandis que, d'un autre côté, les tentatives répréhensibles des contribuables adonnés à la fraude, se trouvent par là de plus en plus déjouées et réprimées.

Utrecht, le 12 novembre 1828.

Par ordonnance du collége,
T. Treytelaar, secrétaire.

THÉATRE DE LUXEMBOURG.

La troupe d'artistes dramatiques, sous la direction de M. St.-Edme, arrivée en cette ville dimanche après midi, et, à peine descendue de voiture, elle nous donne le chef-d'œuvre du plus grand génie dont s'honore la scène française, sur un théâtre bien étroit, où jusqu'à présent l'humble vaudeville semblait avoir, par prescription, le droit de bourgeoisie. Malgré les fatigues d'un long voyage, et quoique diverses circonstances assez graves dussent faire appréhender un spectacle peu satisfaisant, l'attente du public a été agréablement trompée: *le Tartuffe* a été joué avec beaucoup d'ensemble; les rôles étaient bien sus; les traits les plus saillans, rendus avec naturel et souvent avec une chaleur énergique, ont été saisis et justement applaudis. M. St.-Edme, dans le rôle principal, a mérité des éloges particuliers. Il a fait ressortir avec un véritable talent, les grimaces hypocrites et les expressions dévotes qui, servant de voile à la passion amoureuse de Tartuffe, adoucissent par une teinte comique la scélératesse et l'impudente bassesse de son âme; cet acteur s'est identifié au caractère du faux dévot; peut-être a-t-il trop chargé sa physionomie cauteleuse, et prononcé d'un ton un peu larmoyant quelques passages où domine le zèle imposteur du personnage; néanmoins, la vraisemblance n'en a pas souffert; M. St.-Edme est un très-bon comédien. Il a très bien dit le vers:

Oh ciel! pardonne-lui comme je lui pardonne.

Nous croyons cependant qu'il eût mieux fait de laisser subsister le vers que Molière a substitué à celui qui vient d'être cité et qui exprime une idée trop révoltante. Le rôle de Dorine a été rempli par Mme *Leon*, et le public lui a prouvé par des suffrages mérités, surtout dans la charmante scène du dépit, qu'elle avait saisi le caractère vif et malin de la plus adroite soubrette qui soit au théâtre. Les autres acteurs ont fait preuve de bonne volonté; tous n'était pas dans leur emploi, c'est un témoignage de plus pour démontrer que leurs efforts ont été à l'épreuve de la nécessité de faire bien venir du public une troupe disposée à remplir son attente.

Dans *les deux Précepteurs*, M. *Verne* s'est acquitté fort bien du rôle de *Ledru*. Cet acteur a de l'aplomb, une aisance peu commune, un organe agréable, beaucoup d'entente de la scène; quelques charges ont provoqué un rire que des mots vraiment comiques réclamaient plus judicieusement en faveur de l'auteur même de la pièce qu'en faveur de l'acteur qui lui prête son esprit particulier. Cependant, somme toute, la pièce bien jouée, les acteurs applaudis, un bon spectacle annoncé pour jeudi prochain, tout le monde s'est retiré content, et le directeur, de son côté, a dû se louer de l'empressement du public. Nous l'engageons à publier son répertoire.

Jeudi, *le Dépit amoureux*, *M. Jovial* et *le Secrétaire et le Cuisinier*. On espère que l'orchestre sera au grand complet; s'il y a difficulté, le directeur fera bien de se borner à un bon quatuor.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

AU PARAPLUIE EN BALEINE.

Joseph VIGROUX, marchand et fabricant de parapluies et parasols, qui depuis trente ans habite Luxembourg, rue des Juifs, n° 80, se recommande de nouveau à la bienveillance du public, pour la vente des articles qui concernent son état. Il garantit la solidité et la bonne qualité de ses marchandises.

Il pense néanmoins devoir éviter des démarches inutiles aux personnes qui l'honoreraient de leur confiance, en les prévenant que celles qui désireraient avoir des parapluies faits avec du bois ou du jonc peint en noir, imitant la baleine, n'en trouveront pas chez lui, attendu qu'il n'en tient qu'en baleine.

BIENS DE L'HOSPICE CIVIL.

Au mercredi 17 juin 1829, à deux heures de relevée, il sera procédé, dans l'une des salles de l'hôtel de régence de cette ville, au relaissement par adjudication publique pour 3, 6 ou 9 ans, à compter du 1er janvier 1830, des biens immeubles suivans:

a. Une ferme composée de terres, jardins et prés, à Schüttrange;
b. Une pièce de terre près de la papeterie de Beggen;
c. Une autre, ban de Hamm, derrière le Fetschenhoff;
Et *d.* Deux prairies, ban de Hunsdorff, lieu dit Lamescht.

Les amateurs pourront s'adresser au notaire soussigné pour avoir connaissance du cahier des charges et des autres renseignemens.

Luxembourg, le 30 mai 1829. J. P. Huberty, not.

Am Mittwoch, den 17ten Juny 1829, um zwei Uhr des Nachmittags, wird in einem Saale der hiesigen Stadtregierung, zur öffentlichen Verpachtung, auf ein Ziel von 3, 6 oder 9 nach einander folgenden Jahren, mit dem künftigen Neujahr anzufangen, von den Grundgütern geschritten werden, als nämlich:

a) Des Hofs von Schüttringen, bestehend in Ackerländereyen, Gärten und Wiesen;
b) Eines, bei der Beggener-Papiermühle gelegenen Stück Landes;
c) Eines, gleich hinter dem Fetschenhof, auf dem Bann von Hamm, gelegenen Stück Landes; und
d) Zweier Wiesen, gelegen auf dem Bann von Hünsdorf, im Ort genannt Lamescht.

Liebhaber können sich an den unterfertigten Notar zur weitern Nachricht wenden.

Lützemburg, den 30 May 1829. J. P. Huberty, Not.

Zur 5ten Klasse 59ster Königl. Preußischen Lotterie, ist das 1/4 Loos N°. 83535, Letter d., in Luxemburg verloren gegangen, vor dessen Ankauf gewarnt wird; auch sind die gesetzlichen Vorkehrungen bei der G. Lott. Direktion deßhalb schon getroffen.

Trier, den 29 May 1829. Breithaupt,
Lotterie Unt. Einnehmer.

VENTE D'UNE BELLE PROPRIÉTÉ

Située à Dampicourt, à trois milles de Virton, grand-duché de Luxembourg.

Le jeudi, 25 juin 1829, à deux heures de relevée, M. Nicolas-Antoine-Charles de Béraud d'Arimont, rentier, demeurant à Givet, vendra au plus offrant et dernier enchérisseur, en un seul lot, par le ministère et en l'étude de Me Lambinet, notaire en la ville de Virton, définitivement ou à cinq ans de réméré, au gré des amateurs, un corps de biens très-productif, divisé en deux exploitations, consistant en maison, granges, écuries, bergeries, remises, hangards, cour, jardin, chenevières, 44 à 45 bonniers de terres labourables, 12 bonniers de prairie, dont un en verger planté d'arbres fruitiers; saussaie, plantations de peupliers, minerais de fer en exploitation, etc.; le tout situé à Dampicourt, sur le territoire de la même commune et des communes voisines.

On donnera des facilités pour le paiement.

S'adresser, pour plus amples renseignemens, au notaire susnommé.

Virton, le 23 mai 1829. Lambinet, fils.

VENTE DE LIVRES.

Jeudi prochain, 4 du mois de juin, vers deux heures de l'après-midi, Me Frédéric François, notaire à la résidence de Ham, vendra, en son quartier de ville, situé rue de la Porte-Neuve, n° 23, à Luxembourg, une grande quantité de livres de droit, d'histoire et de littérature, en français et en allemand.

Luxembourg, ce 29 mai 1829. Fréd. François.

Jeudi, 4 juin 1829, vers deux heures de l'après-midi, madame la douairière baronne de Martiny, née comtesse de Rosières, de Pont-à-Mousson, fera vendre, en un seul lot, à l'enchère et à crédit de plusieurs années, en l'étude du notaire Kneip, à Luxembourg, rue du Curé, n° 400, un corps de biens considérable, consistant en maison de ferme avec granges, écuries, bergeries, jardins, environ 70 bonniers (196 journaux) de terres labourables, et 17 bonniers (50 journaux) de prairies, situés au territoire de Weiler-la-Tour et aux territoires voisins.

L'acquéreur entrera en jouissance du moment de l'adjudication.

L'on fait aussi connaître que le château dudit Weiler-la-Tour, avec les jardins, reste à vendre à main ferme.

Am Donnerstage, 4ten Juny 1829, gegen 2 Uhr des Nachmittags, wird die verwittwete Frau Baronnesse von Martiny, geborne Gräfin von Rosières, von Pont-à-Mousson, in der Amtsstube des Notars Kneip, in Lützemburg, in der Pastorsgasse N° 400, auf mehrere Jahre Borg, im Ganzen, versteigern lassen, das ihr zugehörige, zu Weiler-zum-Thurm und umher gelegene Hof-Gut, bestehend in Wohnhaus mit Scheuer, Stallungen, Schäferei, Gärten, ungefähr 70 Bonniers (196 Morgen) Ackerland und 17 Bonniers (50 Morgen) Wiesen.

Von dem Tage des Zuschlags an, kann der Ansteigerer in Genuß treten.

Es wird annoch bekannt gemacht, daß das Schloß zu gedachtem Weiler-zum-Thurm, mit den Gärten, aus freier Hand zu verkaufen ist.

Am Donnerstage, den 11ten Juny 1829, um zwei Uhr des Nachmittags, werden die Erben Goerg Lejeune, von Grevenmacher, ihre daselbst an der Haupt-Straße gelegene Behausung, nebst Zubehör, dem Meistbietenden, öffentlich, in der Behausung selbst, versteigern. Diese Behausung, welche früher als Gasthof zum weißen Lamm bekannt war, ist zu jedem Gewerb sehr vortheilhaft gelegen.

Grevenmacher, den 25sten May 1829. Ritter, Notar.

VENTE PAR SUITE DE SAISIE.

Samedi prochain, 6 juin courant, vers dix heures du matin, il sera procédé, à l'entrepôt public de cette ville, et par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente par adjudication publique de la quantité d'environ mille livres des Pays-Bas de colle-forte toute préparée.

La vente se fera au comptant.

Luxembourg, le 3 juin 1829. Conter.

A LUXEMBOURG, DE L'IMPRIMERIE DE J. LAMORT, PLACE D'ARMES.